

Les droits de l'homme et la démocratie dans le monde

Au cours de la session plénière de janvier 2021, le Parlement européen doit débattre du rapport annuel de l'Union sur les droits de l'homme et la démocratie dans le monde. Le dernier rapport annuel, adopté par le Conseil en juin 2020, souligne le rôle de premier plan joué par l'Union dans la promotion des droits de l'homme et de la démocratie en 2019, dans un contexte de tendances négatives à l'échelle mondiale. Le rapport de la commission des affaires étrangères du Parlement tient compte des évolutions plus récentes, telles que l'incidence du coronavirus. Il fait observer que la réaction à la pandémie a entraîné un recul du respect des normes en matière de démocratie et de droits de l'homme dans certains pays. Sur la base de ce rapport, il est prévu que le Parlement formule des recommandations relatives à la future action de l'Union en faveur des droits de l'homme et de la démocratie.

Contexte

Le 15 juin 2020, le Conseil de l'Union européenne a adopté le [rapport annuel de l'UE sur les droits de l'homme et la démocratie dans le monde en 2019](#). Le rapport reconnaît que les droits de l'homme et la démocratie ont été sérieusement remis en cause en 2019 dans plusieurs pays et au niveau multilatéral. Ce rapport est le dernier dans le cadre du [plan d'action de l'UE en faveur des droits de l'homme et de la démocratie 2015-2019](#). Le Conseil a adopté le [plan d'action 2020-2024 de l'UE en faveur des droits de l'homme et de la démocratie](#) le 19 novembre 2020 et un [régime mondial de sanctions en matière de droits de l'homme](#) le 7 décembre 2020.

Position du Parlement européen

La sous-commission «droits de l'homme» (DROI) du Parlement européen a rédigé un rapport pour la commission des affaires étrangères (AFET) afin de préparer le débat en plénière en réponse au rapport annuel de l'UE. Si le rapport annuel se concentre sur la situation en 2019, le [rapport](#) AFET/DROI, adopté le 3 décembre 2020, évoque également les conséquences de la pandémie de coronavirus en 2020. Le rapport met en garde contre le fait que les mesures de relance économique pourraient réduire les exigences en matière de droits sociaux et de protection de l'environnement. Il souligne que certains gouvernements ont utilisé le confinement et d'autres mesures restrictives comme prétexte pour retarder des [élections](#), [restreindre les libertés fondamentales](#) et prendre pour cible les défenseurs des droits de l'homme ou les opposants; dans ce contexte, le Parlement exprime son inquiétude quant à l'utilisation de bases de données informatisées. La pandémie a également entraîné une augmentation des discours de haine, de la discrimination et de la violence à l'égard des minorités ethniques ou religieuses, des femmes, des enfants et des personnes LGBTI.

Le rapport souligne que le changement climatique et la destruction de l'environnement, tels que la déforestation en [Amazonie](#), constituent une menace pour les droits de l'homme, car ils entraînent une augmentation de la faim dans le monde, des conflits autour de l'eau et d'autres ressources, ainsi que des déplacements de population. [Les défenseurs de l'environnement](#) sont également de plus en plus souvent la cible d'attaques. Si le nombre de migrants internationaux et de réfugiés représentait 3,5 % de la population mondiale en 2019, le rapport souligne l'impact disproportionné du coronavirus sur ce groupe et dénonce les mesures préjudiciables aux [droits de l'homme des réfugiés, des migrants](#) et de [ceux qui les aident](#). Le rapport illustre les aspirations des citoyens, en particulier des jeunes, à l'égard des droits de l'homme et salue l'engagement de l'Union au niveau international, en particulier à l'occasion du 30^e anniversaire de la convention des Nations unies relative aux [droits de l'enfant](#). Il appelle à un renforcement de la protection des réfugiés et des défenseurs des droits de l'homme et invite instamment l'Union européenne à condamner tout recul, en particulier en ce qui concerne les droits des femmes et des

personnes LGBTI, comme le souligne également l'avis de la [commission des droits des femmes et de l'égalité des genres du Parlement](#). Il demande que l'Union intègre et contrôle le respect des droits de l'homme et des normes démocratiques dans toutes ses politiques, et notamment dans les accords internationaux.

En ce qui concerne la mise en œuvre du plan d'action 2020-2024 de l'UE en faveur des droits de l'homme et de la démocratie, le rapport insiste pour que le Service européen pour l'action extérieure, la Commission et le Parlement entament un dialogue structuré sur son suivi. Cela permettrait d'améliorer la diplomatie et le contrôle parlementaires.

Rapport d'initiative: [2020/2208\(INI\)](#); commission compétente au fond: AFET; rapporteure: Isabel Santos (S&D, Portugal).

